

# **Commission de suivi de site**

## **Géosel et Géométhane - Manosque**

### **réunion du 6 Décembre 2018**

#### **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL  
N° 2018-320-004 DU 16 NOVEMBRE 2018

*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

ELLUL Fabienne	SOUS-PREFECTURE	Présente
CHIROUZE Vincent	DREAL	Présent
MIANE Patrick	DDT	Présent
BELLIER Dominique	SIDPC	Représentée
	ARS	
BRANCIARD Claire	DIRECCTE	Présente

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

POURCIN Pierre	CONSEILLER DEPARTEMENTAL	
FREUDENREICH Jean-Luc	MAIRIE DE DAUPHIN	
BRES Jacques	MAIRIE DE MANOSQUE	<i>PRESIDENT</i> Présent
MILANI Jean-Paul	MAIRIE DE SAINT-MAIME	
DELRIEU Stéphane	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LES-EAUX	Présent
CRETIN Gilles	MAIRIE DE VILLEMUS	
CHABERT Denis	MAIRIE DE VOLX	Présent

*COLLEGE « EXPLOITANTS »*

PELISSIER Mathias	GEOSEL	Présent
BILLARD François	GEOSEL	Représenté
BUISSON Daniel	GEOSEL	Présent
RAVAUD Damien	GEOMETHANE	Présent
ROUSSE Romain	GEOMETHANE	Présent
NOE Jean-Michel	GEOMETHANE	Présent

*COLLEGE « SALARIES »*

SAILLE Christine	GEOSEL	Présente
CHAGNET Jean-Pierre	GEOSEL	Représenté
VIGNERON Eric	GEOSEL	Présent
THIELLAND Dominique	GEOMETHANE	Représenté
TELLO Thierry	GEOMETHANE	Présent
CONTRERAS Alain	GEOMETHANE	

*COLLEGE « RIVERAINS »*

SALICIS Benjamin		Représenté
BERKI Clotilde		Présente
TRAT Michèle	AEPI	Représentée
BROCHIER Janine	UDVN-FNE	Présente
AUDIBERT Marie		Présente
BARRA Jean-Luc		Représenté

*PERSONNES QUALIFIEES*

POURTAIN Eric	CYPRES	Présent
DELVAUX Christophe	SDIS	Présent
	DASEN	

Autres Présents non désignés  
COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

<b>GALIN Laure</b>	DREAL PACA	Présente
<b>LEBRUN Claude</b>	DDT 04	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

<b>GOMEZ Tia</b>	GEOSEL	Présente
<b>BLAMPEY Marion</b>	GEOMETHANE	Présente
<b>WALENCZAK Maxime</b>	GEOMETHANE	Présent

**QUORUM**

Quorum : 16 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 21 (deux-tiers des présents ou représentés)

**NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

✓ COLLÈGE ÉTAT (7 VOIX/MEMBRE) :	4 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	35 VOIX
✓ COLLÈGE COLLECTIVITÉS (6 VOIX/MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	18 VOIX
✓ COLLÈGE EXPLOITANT (7 VOIX/MEMBRE) :	5 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	42 VOIX
✓ COLLÈGE SALARIÉS (7 VOIX/MEMBRE) :	3 PRÉSENT - 2 POUVOIRS	35 VOIX
✓ COLLÈGE RIVERAINS (7 VOIX/MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 3 POUVOIRS	42 VOIX

25 membres de la CSS sont présents ou représentés sur 31. Le quorum est atteint, le comité peut valablement délibérer.

La réunion débute à 10h10.

La séance est ouverte par M. Jacques Brès, président de la CSS.  
Un tour de table de présentation est effectué.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2017**

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres de la CSS inscrits sur l'arrêté préfectoral.

Avant le vote, Mme Audibert (Riveraine) souhaite revenir sur plusieurs questions qu'elle avait abordé lors de la précédente réunion et pour lesquelles elle n'a pas eu de réponse. A savoir :

- Le fonctionnement de la sirène ?
- L'avancement du projet de stockage d'H<sub>2</sub> et sa prise en compte dans le PPRT ?
- Les dates des EDD prisent en compte dans l'élaboration du PPRT et combien de puits ont été pris en compte ?
- Les problématiques liées au transport ?
- Le fonctionnement du Crédit d'Impôt dans le cadre du PPRT ?
- La possibilité d'avoir des documents pour les malvoyants et les étrangers ?

M. Chirouze (DREAL) rappelle que les réponses à ces questions ont été données en réunion de POA néanmoins reprend les éléments de réponse donnés :

- La sirène fonctionne mais sa portée et les éventuelles zones d'ombres n'ont pu être évaluées puisque l'exercice du PPI prévu initialement en 2018 a été reporté en 2019.
- Il y a des discussions mais aucune demande de l'exploitant d'un point de vue administratif. Si tel était le cas, ce projet donnerait forcément lieu à DAE (demande d'autorisation d'exploiter). En résumé, le PPRT étant en phase d'approbation, les périmètres fixés, si ce projet devait voir le jour, ne devra pas modifier les périmètres sinon il ne pourrait pas être accepté. Les modifications éventuelles du PPRT sont strictement encadrées.

- Au-delà du nombre de puits, ce qui importe c'est leur localisation. L'ensemble des éléments pris en compte sont listés dans la notice de présentation du PPRT. Concernant les EDD, il y a eu de très nombreux échanges et travaux depuis pour aboutir aux derniers zonages d'aléa. Cela sera détaillé en séance dans la présentation de la DREAL relative au PPRT.
- Pour la problématique soulevée sur le transport, la société GEOSEL précise que le nombre de camions reste très faible et qu'un lien est fait avec les entreprises afin de limiter leurs impacts le plus possible.
- Le sujet du crédit d'impôt sera abordé lors de la présentation relative au PPRT en fin de réunion.
- Les documents administratifs de la République Française sont en français. Concernant le cas des malvoyants, la question est notée mais il n'y a pas de réponse possible dans l'immédiat.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 18 décembre 2017 ; il n'y a pas d'opposition, 2 abstentions :

**Résolution :**

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 18 décembre 2017.

**EXPRIMES : 172**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 14**

**POUR : 158**

**INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS POTENTIELLEMENT SENSIBLES**

M. Chirouze (DREAL) commente un diaporama (en annexe 1).

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

M. POURTAIN (CYPRES) présente les modifications du règlement intérieur en lien avec l'instruction gouvernementale précédente.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du nouveau règlement intérieur (en annexe 2) ; il n'y a pas d'opposition, n'y abstention :

**Résolution :**

La Commission adopte le règlement intérieur.

**EXPRIMES : 172**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**POUR : 172**

**DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU « COLLEGE EXPLOITANT »**

Les exploitants proposent que M. François BILLARD (GEOSEL) soit leur représentant au bureau.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du membre du bureau de la CSS ; il n'y a pas d'opposition, n'y abstention :

**Résolution :**

M. François BILLARD représente le « Collège des exploitants » au sein du bureau de la CSS.

**EXPRIMES : 172**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**POUR : 172**

## BILAN D'EXPLOITATION 2017 SITE DE GEOSEL

M. PELISSIER fait une présentation (diaporama en annexe 3).

Commentaires :

Le lien avec les scolaires doit être maintenant en distinguant bien l'information générale de la concertation. Dans tous les cas, la démarche retenue est un lien entre l'enseignant demandeur et l'exploitant. Le CYPRES reste à disposition en tant que de besoin auprès de l'exploitant.

Échanges à l'issue de la présentation :

Mme BROCHIER demande si un bilan carbone est réalisé ?

*Réponse de M. Pélissier : oui, le site est soumis. Un bilan est fait par un bureau extérieur indépendant et les résultats sont suivis.*

## BILAN D'EXPLOITATION 2017 SITE DE GEOMETHANE / STORENGY

M. ROUSSE et M. WALENCZAK présentent un diaporama (en annexe 4).

Commentaires :

Madame AUDIBERT demande des exemples de situations dangereuses. La réponse y est donnée en séance.

## PPRT

Un état d'avancement est fait au travers d'un diaporama (en annexe 5).

La DREAL demande que le CSS donne un avis sur le PPRT au travers d'un vote.

Échanges à l'issue de la présentation :

M. PELISSIER (GEOSEL) : Sur la carte, une habitation n'est pas figurée ?

*DREAL/DDT : C'est possible, mais cela ne préjuge pas qu'elle n'a pas été prise en compte.*

M. PELISSIER (GEOSEL) : Concernant la chasse et son interdiction. Afin de rendre les choses plus claires, nous souhaiterions que l'interdiction soit étendue à la zone r2.

*DREAL/DDT : Le règlement est basé sur une maquette régionale mais peut être adapté aux situations locales. Après échange, la modification prévoyant l'interdiction de la chasse à la zone r2 est actée en séance.*

Un vote est demandé par le président pour l'avis à donner sur le PPRT dont les documents ont été adressés aux membres avec la modification décidée en séance "interdiction de l'activité de chasse en r2 » ; il a 2 oppositions, pas d'abstention : voir détail en annexe

### Résolution :

La CSS donne un avis favorable au PPRT tel que présenté en y intégrant la modification relative à l'interdiction de chasse en zone r2.

**EXPRIMES : 158**

**CONTRE : 14**

**ABSTENTIONS : 0**

**POUR : 144**

Répartition du vote : (cf annexe 6)

- Administration : 5 Pour (dont 1 pouvoir) => 35
- Collectivités : 3 Pour (dont 0 pouvoir) => 18
- Exploitants : 6 Pour (dont 1 pouvoir) => 42
- Salariés : 5 Pour (dont 2 pouvoirs) => 35
- Riverains : 2 Contres (dont 1 pouvoir) => 14 + 2 Pour => 14

## QUESTIONS DIVERSES

### INFORMATION PREVENTIVE

Une plaquette est en cours de finalisation. Elle sera mise à disposition sans délai des communes concernées par le PPI pour distribution aux personnes concernées.

### SIRENES - EXERCICE

Le dernier exercice ORSEC PPI a été réalisé le 19 octobre 2015. Le prochain se déroulera en 2019.

Les deux sites sont équipés de sirènes d'alerte, la commune de Manosque également.

La commune de Saint-Maime indique quelle peut utiliser un outil de télé alerte de la population en cas d'alerte PPI.

Madame la Sous-Préfète souhaite faire un test d'audibilité de toutes les sirènes d'alerte, sur l'ensemble de la zone concernée (y compris chemins de randonnée) lors d'un prochain exercice.

A la demande des riverains, ces derniers seront associés au prochain exercice PPI. Cette participation sera définie par le SIDPC en tenant compte de l'instruction gouvernementale liée à la sûreté.

La réunion est close à 12h35.

Le président de la CSS,



Jacques BRES  
Adjoint au Maire de Manosque